



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 16 mars 2017 – n°22/H030

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Réunion du 22 février 2017

---

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE

L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 22 février 2017 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I.	INTRODUCTION.....	5
II.	LA STATISTIQUE PUBLIQUE EN 2016.....	6
III.	DISCUSSION ET VOTE DES ORIENTATIONS ET DE L'AVIS SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2017.....	15
IV.	OBSERVATIONS ET PERCEPTIONS DE LA SOCIETE FRANÇAISE.....	19

## Liste des participants

Marie-Hélène AMIEL	Ministère de l'intérieur – Département des statistiques, études et documentation
Isabelle ANXIONNAZ	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Brigitte BACCAÏNI	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Catherine BELLER	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
François BERTHELON	Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser)
Raphaëlle BERTHOLON	Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
Benjamin CAMUS	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Inspection générale
Sébastien CANCEL	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Chantal CASES	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Christine CHOIGNOT	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
Jean-Pierre CLING	Insee – Département de la coordination statistique
Christel COLIN	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
Élisabeth DÉMONT	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Patrick DUCHÂTEAU	Mouvement des entreprises de France (Medef) Fédération française du bâtiment (FFB)
Patrice DURAN	Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Charles EL NOUTY	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
Jacques FOURNIER	Banque de France
Adrien FRIEZ	DGAFF
Olivier GALLAND	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Claudine GASNIER	Autorité de la statistique publique (ASP)
Laurent GASNIER	Conseil économique, social et environnemental (Cese)
Jean-Louis GIRODOT	Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
Pierre JOLY	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Inspection générale
Sylvie LAGARDE	Insee – Méthodologie et coordination statistique et internationale (DMCSI)
Anne-Juliette LECOURT	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Fabrice LENGART	Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) – France Stratégie
Brice LEPETIT	Direction générale des finances publiques, Bureau des études statistiques en matière fiscale
Jean-Louis LHÉRITIER	Direction des études, de la recherche, de l'évaluation et des statistiques (SSM Santé)
Clotilde LIXI	Ministère de la justice, Sous-direction de la statistique et des études
Yara MAKDESSI	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Michaël MALIN	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Françoise MAUREL	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Sylvain MOREAU	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer – Service observation et statistiques (SOeS)
Rodolphe NARGEOT	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Élise NGUYEN HUU CHIEU	Union nationale des associations de professions libérales (Unapl)
Gilles POUZIN	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
Nicolas PROKOVAS	Confédération générale du travail (CGT)
Corinne PROST	Ministère du travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
Mériadec RIVIÈRE	Union nationale des associations familiales (Unaf)
Pascal RIVIÈRE	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Nicole ROTH	Insee – Statistiques démographiques et sociales

Thibaut de SAINT POL	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
Béatrice SÉDILLOT	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Service de la statistique et de la prospective
Roxane SILBERMAN	Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS) – Quetelet
Stéphane TAGNANI	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Jean-Luc TAVERNIER	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction générale
Magda TOMASINI	Institut national des études démographiques (INED)
Thimothée WAXIN	Fédération bancaire française (FBF)
Loup WOLFF	Ministère de la culture et de la communication Département études, prospective et statistiques

*La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Patrice DURAN.*

## **I. INTRODUCTION**

**Le Président, Patrice Duran**, indique ouvrir pour la première fois l'assemblée plénière du Cnis. Il souligne le caractère tardif de cette assemblée plénière, qui est lié à des événements sur lesquels le Cnis ne pouvait avoir de prise, à commencer par la démission de Yannick Moreau, puis à plus forte raison, le décès de Dominique Allain, Secrétaire générale adjointe du Cnis, le 19 janvier. Dominique Allain, que Patrice Duran a personnellement connue, a beaucoup marqué le Cnis par la qualité de son investissement dans sa tâche. Elle a tenu avec beaucoup de courage à échanger avec Patrice Duran jusqu'au dernier moment et se disait très heureuse que Patrice Duran prenne la présidence du Cnis. Patrice Duran salue sa mémoire et a une pensée pour les enfants de Dominique Allain, qu'il connaissait bien également.

Yannick Moreau, quant à elle, a dit à Patrice Duran avoir pris un grand plaisir au travail sur les statistiques et avoir beaucoup apprécié les compétences mises en œuvre au sein du Cnis sur un enjeu décisif. Elle s'est beaucoup impliquée dans sa tâche de Présidente du Cnis. Patrice Duran la salue comme il salue son travail. Comme Yannick Moreau l'a dit devant l'Autorité de la statistique publique, elle croyait beaucoup au rôle du Cnis. Elle s'est beaucoup mobilisée en particulier pour l'accès aux données, thème qui fait l'objet d'un rapport en cours de rédaction par Pierre-Yves Geoffard et Antoine Bozio. Elle soulignait que le Cnis était mal connu et devait mieux l'être. Elle s'était d'ailleurs beaucoup investie sur ces aspects liés à la communication, en particulier par la mise en place d'un colloque sur la comparaison internationale en matière statistique. Patrice Duran souligne que le Cnis ne peut que remercier Yannick Moreau pour la façon dont celle-ci a pris sa tâche à cœur et pour tout ce qu'elle a pu faire.

Il indique avoir accepté avec plaisir la proposition qui lui était faite de prendre la présidence du Cnis. Les statistiques ont été très présentes dans sa vie. Professeur des universités à l'école Normale Supérieure de Paris Saclay, il fut directeur pendant une dizaine d'années du département de sciences sociales, où il a accueilli un certain nombre d'élèves, dont plusieurs ont choisi de travailler à l'Insee. Après un début de parcours professionnel très marqué par la pluridisciplinarité, Patrice Duran indique avoir choisi les sciences sociales par goût pour l'économie, la sociologie et la science politique. Cette fréquentation comme sa formation de base ne sont pas étrangères à son intérêt pour les statistiques et l'économétrie. Ce parcours lui a permis d'être un président heureux du Conseil d'administration de l'Ined, avec Chantal Cases puis, de façon plus brève, avec Magda Tomasini.

Patrice Duran revient sur plusieurs événements marquants pour le Cnis, à commencer par le décès du sénateur Frécon, sénateur, Président de la Cnerp (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population). Le Cnis lui cherche un successeur et espère trouver celui-ci assez rapidement. Ceux qui ont travaillé avec Monsieur Frécon ont pu constater sa très forte implication. Les élus ont souvent de multiples engagements et leur présence au sein des commissions ne donne pas toujours ce que l'on peut attendre. Monsieur Frécon s'était pleinement investi dans sa tâche de Président de la commission du recensement.

De nouveaux arrivants doivent aussi être signalés, notamment Monsieur Olivier Passet, qui a fait son entrée au bureau du Cnis.

Patrice Duran signale que Françoise Maurel participe pour la première fois à l'assemblée plénière en tant que Secrétaire générale du Cnis. Patrice Duran la remercie vivement pour toute l'aide qu'elle lui a apportée dans la connaissance du Cnis. Il précise aussi qu'Isabelle Anxionnaz succédera à Dominique Allain en tant que Secrétaire générale adjointe à compter du 13 mars prochain.

Patrice Duran souligne qu'il prendra contact avec les personnes intervenant au sein des commissions et groupes de travail du Cnis ainsi qu'avec les membres du bureau, afin de faire connaissance avec elles et de faire un point, peut-être avant la prochaine réunion du bureau prévue le 22 mars. Pour conclure cette introduction, Patrice Duran se dit très heureux de participer à l'aventure du Cnis avec laquelle, tant par formation que par profession, il se sent totalement en phase à un moment où, plus que jamais, le Cnis est confronté à des enjeux fondamentaux tant pour la gestion publique que pour la recherche.

## II. LA STATISTIQUE PUBLIQUE EN 2016

**Jean-Luc Tavernier**, directeur général de l'Insee, indique que l'exercice qui lui est proposé s'avère toujours délicat car ce petit compte-rendu annuel de l'activité de la statistique publique est plutôt orienté vers les membres du Cnis qui ne sont pas des membres du bureau, lesquels sont minoritaires dans la salle, ce qui imposera à une majorité d'entendre des informations dont ils disposent déjà.

### *Le contexte européen et international de la statistique publique*

Jean-Luc Tavernier souligne qu'il n'évoquera pas, une fois n'est pas coutume, le règlement 223, qui est désormais en vigueur. Il n'a pas encore fait l'objet d'une transposition législative en France et s'appliquera de façon directe. Quelques modifications de droit seront à introduire au fil du temps pour tenir compte de ce texte.

L'année 2016 a été marquée, au niveau du Comité statistique européen (qui réunit Eurostat et les instituts des différents pays), par la finalisation de plusieurs projets de règlements cadres qui vont entrer dans la comitologie législative et de la co-législation (Parlement européen et Conseil européen). L'adoption de ces règlements par le Comité statistique ne signifie d'ailleurs pas que tous les pays seront d'accord avec chacun des termes du règlement mais qu'ils font l'objet d'un consensus suffisant, sur le plan technique, pour être proposés aux co-législateurs.

Le règlement en matière agricole, sous le contrôle de la chef du SSM, ne présente aucune difficulté pour la France.

Deux règlements cadres très importants ont été finalisés en 2016. Le premier, IESS (Integrated European Social Statistics) porte sur les statistiques sociales établies par enquête auprès des ménages, à partir d'échantillons. Il vise à rationaliser et moderniser les statistiques sociales en harmonisant des processus qui étaient régis, jusqu'alors, par des règlements disparates. Il conduira à réviser tous les anciens textes, tant en termes de domaines d'investigation que de périodicité et de contraintes de qualité. Le champ est large puisqu'il inclut le marché du travail, les revenus et conditions de vie, la santé, l'éducation et la formation et l'usage des nouvelles technologies d'information. Il ne pose pas de difficulté majeure mais trois écueils sont à signaler. Le premier a trait au délai de publication des données relatives aux indicateurs de revenu. Le choix a été fait, en France, de ne pas publier de données d'enquête, jugées beaucoup moins fiables que les données administratives, disponibles plus tardivement. Les données de disparités de revenus sont publiées en France dix-huit à vingt-quatre mois après la fin de l'année fiscale étudiée. Pour remédier à cette difficulté, l'Insee a commencé à réaliser des estimations par micro-simulation. L'Institut avait amorcé ce travail fin 2015 pour 2014 et a réitéré l'exercice en 2016 pour les données portant sur l'exercice 2015. Ces estimations ne se basent pas sur des données individuelles et ne répondront vraisemblablement pas aux canons du règlement qui va entrer dans la discussion parlementaire. Il y a là une première difficulté. Du point de vue de

l'Insee, la solution consisterait soit à utiliser des enquêtes soit à s'appuyer sur le développement des télédéclarations d'impôt sur le revenu pour essayer d'obtenir des informations de nature fiscale plus précoces que ce n'est le cas aujourd'hui.

Une deuxième difficulté réside dans le fait qu'Eurostat est très attaché à l'obtention d'un indicateur de chômage mensuel. Un tel indicateur est actuellement produit par Eurostat, et publié en même temps que celui de tous les autres pays de l'UE, en même temps que leur agrégation qui conduit à l'indicateur de chômage mensuel européen. Il est parfois repris par la presse française, même si c'est moins le cas que pour l'indicateur européen. Le directeur général indique avoir déjà eu l'occasion d'expliquer, notamment au Sénat, que cet indicateur de chômage publié par Eurostat n'est pas produit et diffusé par l'Insee en raison de sa qualité médiocre. L'Insee dispose d'enquêtes trimestrielles, notamment l'enquête Emploi. Le même type d'enquête, réalisée en continu afin d'obtenir un taux de chômage mensuel de qualité satisfaisante, coûterait environ 40 millions d'euros, ce qui n'est pas à la portée de l'Insee. La seule manière de se doter d'un indicateur mensuel à moyens constants réside donc dans l'approche hybride utilisée par Eurostat, consistant à utiliser l'information précoce des demandeurs d'emploi (source administrative) pour essayer d'extrapoler les données de l'enquête Emploi réalisée auprès des ménages dans l'intervalle séparant les résultats de cette enquête. En France, le débat étant extrêmement perturbé par la confusion qui existe dans le domaine public à tous les niveaux entre les demandeurs d'emploi (source administrative) et les chômeurs – au sens des enquêtes – il sera difficile de mêler ces deux approches pour répondre aux obligations créées par le règlement : cela n'apporterait de toute façon pas d'information supplémentaire par rapport aux évolutions du nombre de demandeurs d'emploi, déjà amplement commentées, et donnerait lieu à des révisions multiples, comme c'est déjà le cas pour l'indicateur calculé par Eurostat.

Une troisième difficulté réside dans le fait que le règlement prévoit l'établissement de statistiques au plan régional. Or la France dispose de régions de tailles très hétérogènes, ce qui s'est accentué avec la réforme territoriale récente, qui a conduit à la fusion de régions métropolitaines. Il sera difficile de réaliser des enquêtes dans les DOM et en Corse s'il faut disposer d'enquêtes représentatives dans ces territoires du fait du règlement. Une question de méthodologie, voire de coût, risque donc de se poser avec acuité au cours des années à venir.

Le deuxième règlement finalisé en 2016 est un règlement cadre relatif aux statistiques d'entreprise, Fribs, qui recouvre un grand nombre de règlements existants. Il intègre les statistiques d'entreprise de court terme, les statistiques structurelles sur les filiales, les statistiques de commerce extérieur et les répertoires, ce qui est très vaste. Dans ce champ se trouve également le sujet de Simstat. Il s'agit pour Eurostat d'offrir aux États l'option permettant de réduire la charge administrative auprès de leurs entreprises, en proposant pour mesurer les échanges intra-communautaires de n'examiner que les exportations, et en inférant les importations par la statistique miroir, ce qui nécessite l'échange entre États membres de données individuelles relatives aux exportations déclarées dans IntraStat. Ce sera une option. Compte tenu des pratiques des Douanes en la matière et des attentes des utilisateurs, dont certains sont attachés à la mesure actuelle des exportations et des importations, l'Insee n'utilisera probablement pas cette option proposée par Eurostat.

Pour que ce dispositif fonctionne, il était important, du point de vue de l'Insee, que le projet prévoie d'inclure deux informations dans les échanges de données, ce qui est le cas, même si certains pays y sont opposés. La première de ces informations est l'identifiant du partenaire commercial dans l'échange. La deuxième porte sur le pays d'origine des marchandises exportées, afin par exemple de distinguer les importations européennes correspondant à des produits effectivement produits aux Pays-Bas, des importations de produits déchargés à Rotterdam et expédiés ensuite vers la France. Enfin, le règlement Fribs prévoit

l'échange de données annuelles sur les groupes d'entreprises pour une meilleure identification statistique des filiales ayant une maison mère à l'étranger. L'Insee continue de travailler sur le profilage des entreprises, en utilisant la définition de la communauté statistique des entreprises, au sens de la loi de modernisation de l'économie en France et au sens du règlement 993 de niveau européen. Les différents pays y travaillent à des marches différentes. L'Insee fait partie des Instituts les plus avancés sur le sujet et publie régulièrement sur ces unités profilées.

Jean-Luc Tavernier souligne également qu'à la faveur notamment de la publication d'un taux de croissance du PIB irlandais fantastique en 2015 (+ 26 %), une réflexion a été engagée au niveau européen (en faisant notamment une place à une *task force* incluant des représentants des comptables nationaux et des responsables des statistiques d'entreprise) en vue de comprendre les phénomènes de démembrement des chaînes de production mondiales et, au-delà de ces phénomènes, ceux de localisation de la propriété intellectuelle et de transfert de cette localisation d'un pays à l'autre. Sans occulter le secret statistique, l'essentiel de la croissance irlandaise provient de la localisation de la propriété intellectuelle d'une énorme entreprise multinationale dont l'essentiel de la valeur ajoutée prend la forme d'une rémunération de la propriété intellectuelle, qui a décidé de localiser sa propriété intellectuelle dans une société irlandaise, sans que les produits ne soient fabriqués ni que la recherche ne soit réalisée en Irlande. La question vise à savoir s'il est normal de localiser néanmoins la propriété intellectuelle en Irlande et s'il faut réviser les principes de comptabilité nationale ou de considérer qu'il existe suffisamment, dans cette Société, d'éléments de décision et de données stratégiques pour valablement considérer que ces activités sont basées en Irlande. Ce phénomène pourrait se reproduire avec les actions prévues dans le cadre du projet « Beps » (*Base erosion and profit shifting*) conduit par l'OCDE pour lutter contre l'optimisation fiscale. En l'occurrence, l'activité à l'origine de la propriété intellectuelle de l'entreprise ne s'est pas déplacée d'un pays vers un autre et la rémunération de sa propriété intellectuelle venait d'un pays tropical. Le projet « Beps » de l'OCDE pourrait ainsi avoir une influence, de même qu'une réforme profonde de l'administration américaine. Une partie de ces questions vient du fait que les profits d'une multinationale américaine sont moins taxés s'ils ne sont pas rapatriés aux États-Unis, ce qui pourrait évoluer avec la nouvelle administration.

S'agissant de la « vision 2020 », qui constitue un projet stratégique majeur, au niveau européen, impliquant Eurostat et les instituts statistiques nationaux, trois projets présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs. Le projet Digicom vise à investir les domaines de la communication digitale de l'analyse de la demande des utilisateurs et du développement de produits de diffusion innovants. Il existe en effet des bonnes pratiques et des pratiques innovantes à examiner pour les instituts nationaux. Un projet transversal porte sur les *Big Data* et le développement de projets pilotes, concernant l'utilisation des données de téléphonie mobile. Le troisième projet susceptible d'intéresser les utilisateurs est l'USBR, c'est-à-dire le registre européen interopérable entre les pays, à propos duquel les choses avancent, même s'il s'agit d'un projet européen assez lourd et relativement complexe. La France est pionnière et les travaux se poursuivront, ce qui n'est pas sans lien avec la question évoquée plus haut à propos de l'Irlande.

Un plan d'action « qualité » a été lancé en 2016 suite à l'adoption du règlement 223 et à la revue des pairs conduite à l'Insee ainsi que dans deux services statistiques ministériels il y a deux ou trois ans. Ce plan d'action se poursuit. Conformément au règlement 223, l'Insee a un rôle de coordination et de garant de la qualité pour l'ensemble de ceux qui répondent au règlement européen. Un comité stratégique de la qualité, présidé par Sylvie Lagarde, a été constitué. Pour la bonne information des utilisateurs, la description des possibilités d'accès aux fichiers de données individuelles disponibles, a été améliorée, selon qu'il faille passer par insee.fr, par le centre Quêtelet ou accéder à des données confidentielles via le comité du secret. Une description de toutes les sources produites par l'Insee est également disponible sur le site rénové de l'Institut.



L'ASP, notamment, attache de l'importance au fait qu'un nombre croissant de SSM rejoignent l'Insee dans la pré-annonce de calendriers de publication. À ce stade, 12 SSM disposent d'un calendrier de publication sur leur propre site. Deux autres devraient rejoindre ce mouvement. À terme, tous les calendriers de publication des SSM devraient être relayés et accessibles sur un seul site (insee.fr). Comme l'ASP le demande, l'Insee a lancé pour la première fois, fin 2016, une opération de suivi de la ponctualité des publications et de qualification des retards éventuels, afin que l'ASP soit en mesure de vérifier qu'il s'agit de retards techniques et non par exemple de retards résultant de pressions politiques.

En ce qui concerne les indicateurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, l'ONU a adopté en septembre 2016 l'agenda, qui instaure 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. La commission statistique de mars dernier, un groupe d'experts inter-agences onusiennes a proposé une première liste de 229 indicateurs. Pour assurer le suivi de ces objectifs, au niveau international, le reporting politique sera effectué par le Secrétaire général de l'ONU. Un forum de haut niveau est également prévu. En France, c'est le commissariat général au développement durable, en tant que délégué interministériel au développement durable et le ministère des affaires étrangères, qui coordonnent la mise en place de ces objectifs de développement durable. L'Insee assure entre les différents ministères et les services statistiques la coordination des travaux statistiques sur ces indicateurs.

À cette fin, l'Insee a établi un premier recensement afin d'identifier les producteurs des 229 indicateurs et d'avoir un premier aperçu de leur disponibilité. Parmi ces 229 indicateurs, 31 ne relèvent pas du domaine de la statistique mais plutôt de la mise en œuvre des politiques publiques. Pour les 198 restants, les 16 producteurs ont été identifiés dans 84 % des cas. Les plus grands pourvoyeurs sont le SOeS (ministère de l'environnement et du développement durable), l'Insee et la Drees. 53 % des indicateurs sont du ressort de ces trois organismes. 65 % des indicateurs existent déjà de façon exacte ou approchée. Dans un horizon de trois ans, ce pourcentage pourrait atteindre 87 %. Pour 13 % des indicateurs, la définition est trop floue ou la méthodologie trop imprécise pour qu'il ne soit pas prévu de les bâtir à court terme.

La commissaire générale au développement durable, Madame Monnoyer-Smith, envisage de mettre en place un groupe de travail national consacré aux indicateurs, qui sélectionnerait les indicateurs les plus utiles en France pour servir la stratégie de développement durable, ce qui pourrait conduire à sélectionner un noyau dur d'indicateurs qui en première analyse. Elle propose que cette concertation nationale sur les indicateurs statistiques soit placée sous l'égide du Cnis. Jean-Luc Tavernier propose que les modalités précises de cette concertation soient discutées lors de la réunion du Bureau de mars prochain. Par ailleurs, l'Insee s'emploiera à rendre accessibles sur son site les valeurs des indicateurs existants ou de ceux qui peuvent être approchés.

Le directeur général suggère également qu'un groupe de travail du Cnis soit constitué, sous réserve de l'accord du bureau, afin de déterminer en quoi les données du service de la statistique publique permettent de répondre sur le terrain au suivi des politiques publiques en matière de rénovation thermique et de transition énergétique, compte tenu des problèmes de nomenclature et de remontée d'informations qui peuvent se poser, rendant parfois difficile ce suivi.

La 9<sup>e</sup> conférence internationale du forum européen de géographie et de statistique a été organisée par l'Insee en collaboration avec l'IGN et le SOeS et a rencontré un franc succès. Cette manifestation a réuni plus de 100 personnes de quarante pays différents autour de questions se situant à la frontière de la géographie et de la statistique, notamment des méthodes d'analyse spatiale, la diffusion d'informations statistiques finement localisées, le recours aux données de satellite ou aux données de téléphonie mobile, etc. La France accueillait cette conférence pour la première fois.

## ***Le cadre législatif national de la statistique publique***

Jean-Luc Tavernier souligne que l'actualité législative nationale a été particulièrement riche. La loi pour une nouvelle République numérique, adoptée en octobre 2016, modifie la loi de 1951, de telle sorte que la statistique publique puisse s'appuyer non seulement sur les données administratives et sur des données d'enquête mais aussi sur les données détenues par des entreprises, en donnant au Cnis la responsabilité d'exprimer un avis d'opportunité. Un premier cas d'application avait déjà été traité au sein du bureau, concernant les données de caisse des grands distributeurs en vue de la reconstitution d'une partie de l'indice des prix. Si le projet ne connaît pas de retard, l'objectif sera de permettre une première exploitation de ces données pour élaborer une partie de l'indice des prix à la consommation en 2019. Les contacts se déroulent de manière satisfaisante, y compris avec les enseignes qui s'étaient d'abord montrées qui s'étaient d'abord montrées réticentes. Il semble que les dispositions législatives aient permis de lever les réserves ces acteurs. Pour autant, l'article de loi ne prévoyait pas de décret. Il a été demandé à l'Insee d'en préparer un, ce qui a été fait. Le décret n'a pas été publié et l'Insee espère que cette publication aura lieu avant les échéances électorales à venir en France.

Un autre article intéressait les chercheurs en statistique publique, concernant l'utilisation du « NIR hâché », afin de faciliter les appariements de données individuelles et ainsi favoriser la recherche et certaines fonctions statistiques. Le décret a été publié au Journal Officiel le 30 décembre dernier.

La loi numérique a également introduit la gratuité complète des bases de données de la statistique publique. Un article précise que la réutilisation d'informations produites par le système de la statistique publique ne peut donner lieu au versement d'aucune redevance, ce qui implique le SOeS mais surtout l'Insee, avec la base des entreprises Sirene. La gratuité est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a été compensée en termes budgétaires. L'ouverture des données se matérialise, depuis le début du mois de janvier 2017, par la possibilité d'accéder à Sirene via le site data.gouv.fr géré par Etalab, la plateforme ouverte des données publiques françaises. Tous les soirs, l'Insee communique à Etalab un état mis à jour de la base Sirene, qui recueille 10 000 mouvements par jour. Cette mise à jour quotidienne est accessible sur data.gouv.fr. Un groupe de travail du Cnis a été mis en place afin d'établir un état des lieux des procédures de demande d'accès aux données administratives par des chercheurs afin de dépasser les logiques d'accès par filière. Des dispositions législatives et réglementaires portent en effet sur l'accès aux données statistiques, l'accès aux données fiscales et l'accès aux données de santé. Il existait des lacunes à combler, notamment en ce qui concerne les données des caisses de sécurité sociale. Un rapport d'étape de ce groupe de travail a été présenté au bureau du Cnis le 8 décembre dernier.

La loi de modernisation de la santé a été adoptée en 2016. Elle organise notamment l'ouverture des données de santé et l'accès des chercheurs aux évaluations et aux études plus larges compatibles avec le secret des données personnelles. Elle crée le système national des données de santé (SNDS), qui va regrouper les bases qui existaient (SNIIRAM, PNSI, bases des causes des décès) ou des systèmes à constituer à partir des données du secteur médico-social ou des données des assurances maladies complémentaires. La loi définit les usages qui pourraient être faits à partir de ce SNDS. Elle prévoit des discussions de nature à faciliter l'accès aux données par les chercheurs et, pour l'essentiel, le remplacement du décret en Conseil d'État qui était nécessaire à chaque appariement par une autorisation de la Cnil, une procédure plus souple.

La mise en œuvre de ce dispositif confie à la DREES le pilotage de la stratégie d'accès aux données de santé et le pilotage stratégique du SNDS. Ce pilotage vise l'appariement dans une base unique, sous la responsabilité technique de la CNAM, désignée comme responsable du traitement des données. Celles-ci

proviendront des hôpitaux, des caisses primaires d'assurance maladie, des causes médicales des décès, des maisons départementales des personnes handicapées et *d'un échantillon de données d'analyses complémentaires [à vérifier, peu audible]*. Le dispositif sera entouré par une politique de sécurité spécifique afin de limiter les risques de réidentification et ainsi protéger la vie privée des citoyens (les données étant anonymes).

Un autre volet a trait aux évolutions législatives dans les Outre-mer. Le directeur général rappelle avoir évoqué l'an dernier l'introduction d'un amendement d'origine parlementaire dans la loi relative à l'actualisation des droits des outre-mer, article indiquant que toute statistique déclinée au niveau local et publiée par le service statistique public comporte obligatoirement des données chiffrées concernant tous les départements et toutes les collectivités d'outre-mer. Appliquer cette loi en l'état ne permettrait pas de publier de données sur PACA, l'Aquitaine ni la Bretagne sans publier des données comparables sur Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon ou la partie française de Saint-Martin. Il fallait un décret et Jean-Luc Tavernier indique avoir omis d'écrire ce décret. L'Insee continue donc, pour l'heure, de publier des tableaux où peuvent figurer des données relatives aux régions, sans que ne doivent nécessairement y figurer des données concernant tous les outre-mer.

Une autre loi (pour « l'égalité réelle des Outre-mer ») relative aux Outre-mer a été adoptée par le Parlement en février 2017. Elle n'a pas été déférée devant le Conseil constitutionnel et restera donc en l'état. L'Insee a veillé à ce que le projet de loi ne comporte pas trop d'incantations relatives aux statistiques. De nombreux articles parlementaires y ont néanmoins été introduits. L'article 146 vise ainsi à étendre toute enquête statistique réalisée dans les départements d'Outre-mer par l'État ou par l'un de ses établissements publics à la Nouvelle-Calédonie et aux collectivités d'Outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution (Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin), sous réserve de l'accord desdites collectivités. En conséquence, si l'Insee réalise par exemple une enquête de victimation sur le ressenti sécuritaire dans les DOM, il faudrait conduire une enquête dans ces territoires, ce qui aurait peu de sens compte tenu de la nécessité d'interroger la quasi-intégralité de la population pour que l'enquête soit significative. Un tel dispositif serait donc extrêmement coûteux. L'Insee appliquera cet article avec discernement, assure Jean-Luc Tavernier.

L'article 147 qui suit concerne la Cnerp (commission nationale d'évaluation du recrutement de la population). Il supprime la dérogation qui avait été décidée au bénéfice de Mayotte en ce qui concerne le recensement de la population. Aujourd'hui, les DOM sont recensés, comme la métropole, c'est-à-dire tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants et à raison de 8 % des adresses ou des logements chaque année pour les communes de plus de 10 000 habitants. Mayotte continue de procéder comme la Polynésie française, en effectuant un recensement quinquennal. Le dernier recensement date de 2012. Le prochain recensement aura donc lieu cette année, au mois de septembre.

Le directeur général souligne au passage cette dissonance cognitive considérable entre l'effort produit par la statistique publique pour les territoires d'Outre-mer (avec beaucoup plus de moyens qu'en métropole, si on les rapporte à la population) et la perception des élus sur le terrain, qui considèrent qu'ils sont méprisés et ne sont pas traités de façon équitable, au motif qu'il n'y a pas toujours pour leur collectivité, petite ou grande, les mêmes chiffres que pour l'Île-de-France ou PACA. Le directeur général indique avoir demandé que soit produit un panorama complet des statistiques disponibles en Outre-mer dans le champ de la statistique publique. Il remercie tous ceux, à l'Insee et au sein des SSM, qui ont œuvré pour élaborer un tel document (lequel comporte plusieurs dizaines de pages), qui laisse apparaître des situations extrêmement hétérogènes. Jean-Luc Tavernier propose que tous les membres du Cnis reçoivent ce document, qui montre

à quel point l'Insee fait le maximum pour les territoires d'outre-mer. La difficulté vient souvent d'écarts qui existent en amont dans les données administratives par rapport à la métropole.

L'Insee avait à cœur qu'une disposition législative soit adoptée, permettant aux enquêteurs et enquêtrices de l'Institut de disposer d'un passe « Vigik » pour accéder aux immeubles. Une députée a bien voulu amender la loi « égalité et citoyenneté » en vue d'introduire une telle disposition. Hélas, cette loi a été déférée devant le Conseil Constitutionnel, lequel a invalidé le texte au motif qu'il s'agit d'un « cavalier », c'est-à-dire une disposition qui n'est pas en rapport avec l'objet de la loi. Sans le contester, le directeur général observe qu'il est difficile de trouver un véhicule législatif ayant pour objet l'accès des enquêteurs de l'Insee aux immeubles.

Enfin, la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, visant à rendre la « justice plus proche, plus efficace et plus productrice », promulguée le 18 novembre 2016, concerne la statistique publique sur un point particulier, les remontées d'informations sur les unions, séparations, pacs et divorces. L'enregistrement des pacs par les officiers d'état-civil va pouvoir faire l'objet d'une remontée statistique. Celle-ci permettra aussi la remontée d'informations relatives aux Pacs, ce qui pourrait permettre de répondre à une partie des attentes exprimées par le Cnis. D'autre part, l'enregistrement potentiel des divorces par consentement mutuel par les notaires est plus problématique dans la mesure où la remontée statistique venant des notaires n'est pas prévue dans le texte. Le Cnis est bien placé pour savoir que les discussions avec les notaires, au sujet d'éventuelles remontées statistiques, peinent souvent à avancer, au point parfois de ne jamais aboutir. Le risque est donc celui d'une rupture de série en ce qui concerne les divorces.

### ***Principales innovations intervenues en 2016***

Jean-Luc Tavernier rappelle avoir indiqué en 2016 qu'un nouveau calendrier de publication du PIB trimestriel, du taux de chômage trimestriel et de l'indice des prix mensuel serait mis en place et que l'Insee gagnerait quinze jours pour chacune de ces publications. Cette modification a été introduite, sans remise en cause de la qualité de ces premiers indicateurs.

L'Insee a souhaité rendre accessible en *Open source* le modèle Ines, commun à l'Insee et à la Drees concernant les enquêtes de revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, permettant de simuler les effets de la législation fiscale et sociale française. Ce modèle est utilisé pour de nombreuses simulations de politiques publiques et a par exemple servi à une très belle publication sur la micro-simulation des taux marginaux nets au sein du système de prélèvements et transferts selon la situation des ménages. Ce modèle est en accès libre depuis le début de l'année.

L'Insee a produit de nouveaux indices de chiffre d'affaires, avec une nouvelle application qui se base sur une exploitation exhaustive des déclarations mensuelles de TVA et prend en compte la démographie des entreprises. Cette amélioration de la qualité de l'indice de chiffre d'affaires mensuel est mise en œuvre avec un logiciel libre afin d'éviter des coûts de licence.

L'Insee a réalisé une opération de comparaison spatiale des prix entre la Corse, les DOM, Mayotte (pour la première fois) et la France métropolitaine, exercice que l'Insee essaie de reproduire tous les cinq ou six ans.

L'Insee a développé l'application Rorcal pour moderniser et faciliter le travail de mise à jour du répertoire d'immeubles localisés pour le recensement de la population.

L'Institut suit la montée en charge de la DSN (déclaration sociale nominative) de façon à éviter, avec l'Acoiss et la Dares, toute rupture de série concernant cette nouvelle source administrative. L'objectif est également

d'améliorer la manière dont il est possible de suivre, grâce à cette source, la diversité des nouvelles formes d'emploi.

L'Insee continue de travailler sur les enquêtes ménages par internet. L'indicateur de taux de réponse par internet au recensement (qui atteint 39 % en 2016 et devrait encore croître en 2017) continue de progresser.

L'Institut a par ailleurs conduit un travail méthodologique important afin d'estimer plus rapidement les indicateurs d'empreinte carbone et d'obtenir dès la fin de l'année une évaluation de l'empreinte carbone de l'année précédente.

L'Insee a beaucoup travaillé en 2016 sur l'économie numérique (ce qui sera également utile en vue d'un futur colloque du Cnis) concernant la prise en compte de la nouvelle économie (uberisation, etc.) dans les comptes nationaux.

L'Insee doit publier ce jour une première évaluation de l'activité des plateformes internet et réseaux assurant la diffusion d'offres de logement à destination de touristes dans la collection « Insee Analyse ».

La refonte du site web a déjà été évoquée. Le site du SOeS a fait l'objet d'une refonte également.

Parmi les publications marquantes, le directeur général signale un dossier de l'Insee Référence sur les entreprises en France (édition 2016) revenant sur un constat intéressant : les entreprises légales de 20 salariés ont au moins une chance sur deux de faire partie d'un groupe, probabilité qui augmente beaucoup au fur et à mesure que l'on approche le seuil de 50 salariés.

L'Insee Références sur l'emploi, le chômage et les revenus du travail (édition 2016) a proposé un dossier intéressant sur la concentration spatiale des diplômés en France.

Un numéro d'Insee Première a été consacré aux premiers résultats de l'enquête « ERNJ » consacrée aux ressources des jeunes. Réalisée en commun avec la Drees, cette enquête apporte des éclairages très intéressants sur les ressources dont bénéficient les jeunes adultes.

L'Insee a publié les premiers résultats de l'enquête « patrimoine des ménages », qui met en évidence une légère diminution des inégalités globales de patrimoine entre 2010 et 2015. Le directeur général note que les travaux mettant en lumière une diminution des inégalités sont d'ailleurs beaucoup moins repris que ceux indiquant un accroissement des inégalités.

La Depp a publié les résultats de la dernière enquête PISA, qui ont été largement repris, donnant à juste titre écho à une préoccupation constante concernant le système éducatif français, à savoir le grand déterminisme social en matière de résultats scolaires. La France apparaît comme l'un des pays où ce déterminisme social serait le plus fort.

Le SSM « justice » diffuse depuis avril 2016 des données trimestrielles sur le traitement des affaires pénales.

La Drees a réalisé de nombreuses publications, par exemple sur les conditions de travail au sein des EHPAD.

La Dares a publié l'ouvrage « vécu du travail : reconnaissance, conflits de valeur, insécurité et changements dans le travail », abordant notamment la question des risques psychosociaux.

L'Insee a poursuivi l'exploitation de l'enquête « associations », à travers un Insee Première qui montre par exemple que neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié. Cette publication aborde aussi la question du financement des associations.

### **Enjeux et perspectives pour l'année 2017**

Le directeur général souligne que le programme de travail 2017 est chargé, notamment au titre des orientations qui avaient été définies dans le cadre d'Insee 2025. La première vise à « faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics ». L'année 2016 a été marquée par deux campagnes électorales assez inédites du point de vue de leur développement, celle relative au Brexit et la campagne présidentielle américaine. Jean-Luc Tavernier indique avoir lu, sous la plume de statisticiens américains, l'expression d'une forte préoccupation devant la montée de positions conduisant à examiner des réalités statistiques avec beaucoup de distance. Il s'est également confirmé, en 2016, que les jeunes s'informaient de plus en plus *via* des médias sociaux qui leur indiquent de plus en plus ce qu'ils ont envie d'entendre. Les acteurs de la statistique publique ont un rôle particulier à jouer pour aller au-devant de différents publics, en particulier les jeunes, afin de leur apprendre à distinguer le vrai du faux.

**Gilles POUZIN, CFTC**, revient sur les notions d'open data et de données ouvertes, qui posent un certain nombre de problèmes et de défis, notamment sous l'angle économique. C'est apparu avec la volonté de constituer un gouvernement plus efficace, plaidant pour la gratuité des données, à propos des données Sirene. Par ailleurs, des données sont publiques ou ont un statut hybride mais appartiennent au public. Ce type de question a surgi au moment de l'élaboration du rapport sur le logement, à l'occasion duquel les transactions immobilières fournies par les notaires ont été évoquées. Il existe ainsi, d'une part, une ressource publique, dont on considère qu'elle ne doit plus être autofinancée, renvoyant son financement au déficit budgétaire, ce qui va à l'encontre de préoccupations majeures présentes dans le débat public. D'autre part existent des données publiques auxquelles on ne semble pas pouvoir donner accès, si ce n'est à des acteurs parapublics, de façon payante. Le rapport sur l'accès aux données bancaires a également évoqué des données dont le statut est mal défini en raison de différents niveaux de confidentialité – s'agissant de données que les banques ont l'obligation de publier mais qui sont collectées par l'autorité de contrôle, laquelle est soumise à des obligations de secret. Gilles POUZIN plaide pour le lancement d'une réflexion transversale sur l'enjeu de cette ouverture des données et demande si les ressources du dispositif public ne font pas l'objet d'une forme de privatisation.

**Jacques FOURNIER, Banque de France**, identifie deux aspects dans la question, l'aspect général et l'aspect particulier des données bancaires. Les implantations bancaires figurent sur le site de la Banque de France (données FATS). La Banque de France publie régulièrement les implantations bancaires dans toutes les zones géographiques. La question des bilans et comptes de résultat bancaires est effectivement récurrente. La Banque de France devrait publier d'ici quelques semaines sur son site les bilans et résultats bancaires individuels des principaux groupes. Jacques FOURNIER signale également que la Banque de France a ouvert en novembre 2016 une salle des données à la recherche, avec 400 millions de série, en accès gratuit, à partir de laquelle travaillent déjà de nombreuses équipes de chercheurs.

**Roxane SILBERMAN** revient sur l'ouverture des données administratives, ouverture qu'il faut saluer mais qui suppose que des ressources soient affectées aux administrations pour qu'elle puisse être véritablement mise en œuvre. L'open data a par ailleurs posé – de façon feutrée – la question du statut des fichiers dits FPR en France ou « *de facto anonymisés* », selon l'appellation retenue au niveau international. Où en est la réflexion sur le devenir de ces fichiers dédiés spécifiquement aux chercheurs ?

**Patrice DURAN** suggère de renvoyer au Bureau le traitement de cette question particulièrement importante.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que l'article relatif à l'accès aux données privées permet aux acteurs de la statistique publique d'accéder gratuitement à des données détenues par les entreprises, données ayant une valeur marchande (données de caisse, données de téléphonie mobile, etc.). Ceci ne résout pas le problème des notaires ni celui de l'accès aux données des chercheurs. La condition *sine qua non* d'une avancée de l'Insee, par exemple sur la question des données de caisse, résidait dans l'inscription dans la loi du principe selon lequel ces données ne pourraient – par exception à de nombreuses autres données – être accessibles aux chercheurs.

Certaines données publiées sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) sont totalement publiques et ne présentent pas de risque de réidentification. D'autres données passent par le comité du secret, selon une procédure bien balisée. Entre les deux, des fichiers sont confiés au centre Quételet, avec l'idée selon laquelle la nature de ce public limitait les risques éventuels de malversation de ces données (dont certaines peuvent permettre, en se donnant beaucoup de mal, une réidentification). Si toutes les données fournies à une quelconque catégorie d'acteurs doivent être accessibles à tous, cela pose problème. Il serait évidemment dommage d'aboutir à une régression au motif que l'*open data* conduirait à rendre publiques des données qui étaient auparavant fournies aux seuls chercheurs, pour lesquels existait une présomption de bienveillance. Enfin, Jean-Luc TAVERNIER signale que l'AMF a effectué quelques jours avant la présente séance une déclaration estimant que le recensement, tel que réalisé par l'Insee (selon la méthode des sondages) et tel que l'a voulu le législateur, ne convenait pas et qu'il fallait revenir à un recensement réalisé selon des méthodes anciennes. Il est vrai qu'il se pose un problème de recensement dans une commune. Il se trouve que le maire de celle-ci est vice-président de l'AMF – laquelle n'a pas désigné depuis quelque temps son représentant au sein de la commission du recensement.

### III. DISCUSSION ET VOTE DES ORIENTATIONS ET DE L'AVIS SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2017

**Françoise MAUREL** rappelle que les membres de l'assemblée plénière ont reçu les projets d'avis, que le Bureau avait reçus au mois de décembre dans une version provisoire, à partir de laquelle il a pu formuler des remarques. Le bilan de l'année écoulée a également été joint au dossier des membres de l'assemblée plénière cette année – ce qui constitue une première.

Elle propose de débiter par les orientations générales pour 2017 et avis généraux du Cnis.

L'avis n°1 vise à « contribuer à faciliter l'accès aux données », en prenant en compte les avis précédents établis peu après l'arrivée de Yannick Moreau dans le cadre du moyen terme en cours. Cet avis prend acte des évolutions notables survenues en 2016, en particulier l'implication de l'accès des chercheurs aux données administratives et la création d'un groupe de travail appelé à rendre son rapport au cours des semaines qui viennent, pour transmission à la Secrétaire d'État. Un amendement a été proposé par l'UNAF afin de prendre en compte l'attention particulière que le Cnis souhaite porter aux données bancaires.

**Roxane SILBERMAN** note qu'il est indiqué que le Cnis « participera à sa mise en œuvre, notamment en établissant un suivi de l'accès des chercheurs aux données selon les différents modes d'accès ». Elle indique avoir compris que le débat visant à savoir si ce suivi serait effectué par le Cnis ou ailleurs n'était pas tranché et demande en conséquence si cette phrase peut être maintenue en l'état.

**Françoise MAUREL** précise que cette phrase a été écrite, au sein du groupe de travail, à un moment où telle était la modalité qui semblait la plus probable. La question n'est pas tranchée à ce jour. Néanmoins, assurer un suivi des demandes d'accès ne demande pas d'être investi d'une mission particulière : il peut s'agir d'une auto-saisine du Cnis. Elle indique avoir conservé cette rédaction dans la mesure où aucun mandat spécifique ne serait requis.

*L'avis n°1 est adopté à l'unanimité.*

L'avis général n°2 vise à « améliorer la comparabilité des statistiques au plan international ». Le Cnis a pris en compte les principales conclusions d'un colloque qu'il a organisé en mai 2016, sur les comparaisons statistiques internationales. Ces conclusions ont été intégrées sous la forme d'orientations du Cnis dans la deuxième partie de l'avis. Une phrase plus générale a été ajoutée, réaffirmant le besoin de données effectivement comparables pour alimenter le débat public (amendement souhaité par l'UNIOOSS).

**Nicolas PROKOVAS**, de la CGT, constate une charge grandissante d'actions du service statistique français sous l'impulsion d'Eurostat. Les ressources du système statistique français n'étant pas illimitées, les projets statistiques européens ne font pas l'objet d'un échange ni d'une concertation avec les utilisateurs comme c'est le cas en France. L'équivalent du Cnis au niveau européen, l'ESAC, n'est pas aussi actif et n'a pas les mêmes fonctions. Il déplore aussi que les rapports entre le Cnis et l'ESAC se soient quelque peu distendus ces derniers temps.

**Roxane SILBERMAN** souhaitait formuler la même remarque. L'ESAC constitue en principe le lieu d'échange au plan européen. Il s'agit d'une instance très importante du point de vue de la qualité et de la comparabilité des données européennes. Or le mode de représentation des utilisateurs et le fonctionnement de l'ESAC ne permet pas d'être ce lieu d'échanges très large, ce qui constitue un vrai problème. Elle demande ce qui peut être fait pour modifier le fonctionnement de l'ESAC.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale que la présidente de l'ESAC a participé au dernier Comité statistique européen et y a notamment présenté le rapport annuel de l'ESAC. Il n'existe pas de représentant français au sein de l'ESAC. Celui-ci pourrait se faire le porte-parole des utilisateurs européens. Jusqu'à présent, le directeur général de l'Insee indique être celui qui intervient le plus souvent, au Luxembourg, à propos de la comparabilité des données au plan européen.

**Roxane SILBERMAN** rappelle qu'il y a eu effectivement un temps un membre français à l'ESAC mais que le mode de représentation à l'ESAC n'est pas national. Elle estime qu'au-delà de cette question, la difficulté tient plutôt au mode de représentation des utilisateurs de manière plus générale offrant un espace assez limité pour les débats.

**Jean-Luc TAVERNIER** assure ne disposer d'aucun levier pour améliorer cette situation et ne peut que relayer ces remarques auprès d'Eurostat.

*L'avis n°2 est adopté à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** indique que l'avis n°3 vise à « mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique ». Déjà adopté il y a deux ans et l'an dernier, il a été assez peu modifié par rapport aux années précédentes. Sa mise en cohérence avec Insee 2025 a été recherchée en recommandant notamment qu'un effort particulier de communication soit fait pour atteindre les publics non experts les plus éloignés de la statistique et des médias traditionnels, notamment les jeunes et les



personnes défavorisées. Une autre modification vise à diffuser les synthèses et outils pédagogiques que recommande le Cnis « par tous les canaux appropriés, y compris *via* les réseaux sociaux ».

**Nicolas PROKOVAS** propose que, lors des commissions de printemps, des observations puissent remonter des utilisateurs à propos du nouveau site de l'Insee.

**Jean-Luc TAVERNIER** assure que les utilisateurs peuvent lui communiquer personnellement toutes leurs remarques à ce sujet. Les équipes de l'Insee en sont friandes et l'Insee sera très attentif à ces observations.

*L'avis n°3 est adopté à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** indique que l'avis n°4 vise à « suivre la diffusion des indicateurs de développement durable et de ceux du tableau de bord complétant la mesure du produit intérieur brut (PIB) et des informations utiles à leur compréhension ». L'avancée principale de l'année 2016 résidant dans l'adoption par l'ONU d'un ensemble d'indicateurs, l'avis fait explicitement référence aux indicateurs de développement durable de l'ONU, dont la statistique publique suivra la diffusion. Compte tenu des dernières informations apportées par le directeur général de l'Insee, la statistique publique fera sans doute un peu plus. D'une façon générale, cet avis n'a pas été très sensiblement modifié.

*L'avis n°4 est adopté à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** indique que l'avis n°5 vise à « améliorer la connaissance de la dépense territoriale ». Cet avis est resté en l'état, car le sujet n'a guère avancé.

*L'avis n°5 est adopté à l'unanimité.*

L'avis n°6 vise à « progresser dans la mesure de l'économie numérique », indique **Françoise MAUREL**. Cet avis avait été intégré l'an dernier. La statistique publique a progressé en ceci qu'il a été décidé d'organiser un colloque sur le sujet. Sur le fond, la progression du sujet est encore minime. Le Cnis a bon espoir de tenir ce colloque en fin d'année 2017, considérant que les enjeux liés à internet étaient très importants pour la statistique publique, qu'il s'agisse des enjeux économiques ou sociaux. Une demande d'amendement transmise par l'UNAF a été prise en compte, soulignant que le « Conseil sera attentif à l'étude de la fracture numérique et ses impacts, notamment en termes d'accès et d'adaptation à l'emploi ou de non-recours à certains services disponibles uniquement sur internet ».

*L'avis n°6 est adopté à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** propose d'aller plus vite en ce qui concerne les avis des commissions, en procédant à un vote en bloc des avis de ces dernières. Elle mentionne néanmoins les quelques demandes d'amendements que le Cnis propose d'intégrer.

En ce qui concerne la commission « démographie et questions sociales », le secrétariat général a reçu des demandes de précision de l'UNAF, qui ont été prises en compte. L'intitulé du « Haut Conseil à la famille, de l'enfance et de l'âge » a notamment été corrigé.

**Nicolas PROKOVAS** signale qu'il s'agit de l'avis n°2 de cette commission. Il se dit surpris car cet avis lui semble trop faible au regard des débats qui ont eu lieu au sein de la commission. Sa formulation ne recoupe pas l'avis d'opportunité qui a été formulé. Il peine donc à adhérer à cette formulation. Il propose que le dernier paragraphe reprenne l'avis d'opportunité, faute de quoi la CGT ne pourra voter en faveur de ce texte.

**Françoise MAUREL** précise que l'avis n°2 est l'avis de la commission. Adopté de façon collégiale sur le sujet, il ne porte pas spécifiquement sur le renouvellement de l'enquête. Il est précisé par l'avis d'opportunité rédigé ultérieurement. Les deux avis sont actuellement accessibles sur le site et l'avis d'opportunité n'est pas incompatible avec l'avis de la commission.

**Nicolas PROKOVAS** note que le dernier paragraphe de l'avis d'opportunité évoque de vives réserves quant à l'introduction de nouvelles questions : « la commission recommande une grande prudence » et demande par ailleurs de ne pas introduire de nouvelles questions.

**Chantal CASES** confirme que la formulation de cet avis résultait d'un débat et avait été explicitement discutée en commission. Il avait été indiqué en commission que l'avis d'opportunité mentionnerait de façon plus précise les réserves évoquées dans l'avis. Il n'y a aucune opposition entre ces deux avis.

*Les avis de la commission « démographie et questions sociales » sont adoptés à l'unanimité moins une voix contre.*

**Françoise MAUREL** aborde les avis de la commission « emploi, qualifications et revenus du travail », qui a adopté deux avis. Aucune demande d'amendement n'a été reçue concernant ces deux avis.

**Mériadec RIVIERE, UNAF**, signale que l'UNAF avait souhaité que des études statistiques soient réalisées sur différentes formes de travail, notamment en ce qui concerne le temps partiel et le travail dominical. Le secrétariat général du Cnis avait estimé que ces éléments ne ressortaient pas de la statistique et relevaient plutôt de l'étude de thèmes particuliers. L'UNAF ne partage pas ce point de vue et persiste à considérer que des études statistiques devraient éclairer l'impact de ces formes de travail, qui ont, selon elle, de nombreuses incidences sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

**Françoise MAUREL** assure que cette demande avait été enregistrée. Les commissions pourront y revenir. Il n'est pas question ici de sources d'information nouvelles.

**Mériadec RIVIERE** souhaiterait justement que ces aspects soient couverts par la statistique.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que les statistiques elles-mêmes existent. Rien n'interdit par exemple le Haut Conseil de la famille de demander que des études soient réalisées sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, en mobilisant quelques moyens à l'intention des laboratoires universitaires.

**Nicolas PROKOVAS** regrette que cette commission ne fasse aucune référence à la demande faite par la CGT concernant l'étude des discriminations liées à l'activité syndicale – demande qui avait reçu un avis plutôt favorable du secrétariat, notamment à travers le projet d'organisation d'une journée de travail sur ce thème.

**Françoise MAUREL** précise qu'il a été décidé lors du Bureau de juin 2016 de conduire plusieurs initiatives sur le thème des discriminations. Un premier état des lieux a été dressé par Dominique Allain et Marceline Bodier. Le secrétariat général est en train de programmer une rencontre sur les discriminations dans le domaine de l'emploi, qui aura sans doute lieu en juin 2017. Par ailleurs la question de la représentation syndicale sera traitée en commission.

*Les avis de la commission « démographie et questions sociales » sont adoptés à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** aborde ensuite les trois avis adoptés par la commission « entreprises et stratégie de marché », portant sur l'enquête réalisée auprès des associations, la mesure des échanges commerciaux et l'utilisation de données de caisse pour l'indice des prix à la consommation.

*Les avis de la commission « entreprises et stratégie de marché » sont adoptés à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** aborde ensuite les trois avis adoptés par la commission « environnement et développement durable ». Les deux premiers portent sur les statistiques de l'eau, le troisième concernant la mesure de l'économie circulaire, pour laquelle il existe un important besoin de clarification.

*Les avis de la commission « environnement et développement durable » sont adoptés à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** indique que la commission « système financier et financement de l'économie » a adopté trois avis. Le premier concerne les statistiques sur les centres financiers extraterritoriaux (c'est-à-dire l'évasion fiscale *offshore*). L'avis n°2 porte sur l'open data room ouverte par la Banque de France, déjà mentionnée. L'avis n°3 évoque un autre sujet innovant, le financement participatif, examiné en commission, phénomène marginal mais appelé à se développer.

*Les avis de la commission « système financier et financement de l'économie » sont adoptés à l'unanimité.*

**Françoise MAUREL** indique que la commission « services publics et service aux publics » a adopté cinq avis. Trois d'entre eux portent sur les données de santé et les différentes sources dans ce champ. Un avis porte sur l'enquête Elfe. Le dernier avis porte sur les systèmes d'information relatifs aux retraites.

*Les avis de la commission « services publics et services aux publics » sont adoptés à l'unanimité.*

Enfin, la commission « territoires » n'a adopté qu'un avis, lequel est adopté à l'unanimité.

#### **IV. OBSERVATIONS ET PERCEPTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

##### ***Présentation du rapport « Lignes de faille » de France Stratégie***

**Fabrice LENGART** indique que le rapport « Lignes de faille », paru en octobre 2016, est né suite aux attentats de la fin de l'année 2015. Jean Pisani-Ferry avait souhaité que France Stratégie s'empare de ces événements et détermine ce que l'Établissement pouvait faire à son niveau. Il a alors été décidé de lancer un grand séminaire pluridisciplinaire intitulé « fractures, identité, unicité ». Une douzaine de séances ont eu lieu, réunissant et confrontant les points de vue de personnes de différents univers professionnels (magistrats, psychiatres, économistes, sociologues, historiens, géographes) afin de scruter la société française et comprendre l'état dans lequel elle se trouvait.

France Stratégie a également commandé un sondage sur la perception par les Français de la société et les divisions qui la parcouraient.

Le sujet a mûri durant de longs mois et France Stratégie a publié un rapport en octobre 2016, intitulé « Lignes de faille, une société à réunifier ». Il dresse un constat de la façon dont les Français perçoivent leur propre société et vise à identifier à quel point celle-ci est mal en point.

Le rapport est composé de trois grandes parties.

La première vise à souligner que le pays est divisé de multiples façons, suivant différents critères. En identifiant chacun des critères, les auteurs du rapport ont cherché à mettre en regard ce que disent les Français au sujet de ces « lignes de faille » et ce que disait la statistique publique. Un premier message se dégage de cette partie : la statistique publique dépeint un paysage très gris, donnant l'image d'un pays qui souffre, même si tout n'est pas dramatique. L'opinion portée par les Français sur leur propre société est encore plus noire. Cet écart s'est accru dans le temps et est plus grand en France que dans la plupart des pays développés comparables.

La deuxième partie du rapport consiste, au vu de ce constat, à déterminer ce qu'il faut en comprendre. Il ne faut surtout pas imaginer que la réponse consisterait à se retourner vers les Français pour affirmer que le pays ne va pas si mal. Il y aurait là une grave erreur d'interprétation, comparable à celle d'un médecin indiquant à un patient se sentant très mal que « cela va aller », car le médecin n'a peut-être pas vu la grave dépression dont souffrait son patient. Cet écart qui s'est accru entre la perception et la mesure ne dit pas que les Français n'ont rien compris : il dit quelque chose de plus grave sur l'état de notre société. Ce malaise spécifique tient au fait que nos institutions, au sens générique (institutions politiques, sociales, économiques, etc.) ne remplissent plus les missions pour lesquelles elles ont été conçues. Ce dysfonctionnement étant général et non limité aux entreprises, aux services publics ou à la protection sociale, il témoigne quasiment d'un problème constitutionnel.

La troisième partie du rapport appelle à refonder le pacte républicain et à se demander quel sens donner aux institutions. Le rapport trace quelques pistes de ce point de vue.

Interrogés sur l'état de la France dans dix ans, les Français se montrent plus pessimistes lorsqu'ils s'expriment sur l'état du pays qu'à propos de leur propre situation au terme de cette période. L'enquête leur a demandé « quand vous imaginez la France dans 10 ans, pensez-vous que les différents groupes qui composent la France vivront » : « ensemble, en bonne entente », « ensemble, avec des tensions », « séparés, en bonne entente » ou « séparés avec des tensions ». En croisant les deux critères, il apparaît qu'environ la moitié des personnes répond « ensemble », l'autre moitié « séparés ». Les trois quarts des personnes estiment que la société française subira de fortes tensions dans dix ans.

Fabrice LENGART aborde la première partie du rapport, intitulée « quelles lignes de faille ». Six lignes de faille ont été explorées.

### ***Riches vs. pauvres***

Un article allemand de Judith Niehues vise, en comparaison internationale, à rendre compte de la façon dont chaque pays perçoit la distribution des revenus et à la comparer à la distribution mise en évidence par la statistique publique. S'agissant de la France, cette approche montre que la statistique des revenus ressemble à une toupie, avec une classe moyenne importante, alors qu'interrogés sur ce sujet, les Français expriment une opinion pouvant être représentée, globalement, par une pyramide. Si ce décalage s'observe partout, il s'avère plus prononcé en France qu'en Allemagne notamment. Le résultat inverse est obtenu aux Etats-Unis, où les Américains imaginent leur société moins inégalitaire qu'elle ne l'est.

La part des habitants percevant de fortes tensions entre riches et pauvres est plus élevée (55 %) que dans les autres pays et que pour l'ensemble de l'Union européenne alors que le taux de pauvreté français (13,3 %) s'établit en réalité dans la moyenne basse et est inférieur à la moyenne européenne.

### ***Ascension sociale vs. déclassement***

Interrogés sur le tiers dans lequel ils se classeraient spontanément, si l'on divise la société en trois tiers du point de vue du niveau de vie, deux tiers des personnes imaginent appartenir au tiers médian et celles qui se situent dans le premier tiers ne se perçoivent dans le premier tiers qu'une fois sur cinq. En d'autres termes, deux tiers des Français appartiennent à la classe moyenne mais trois quarts des Français se positionnent dans les classes moyennes intermédiaires, populaires ou défavorisées.

### ***Emploi vs. chômage***

Fabrice LENGART rappelle que les inégalités d'insertion sur le marché du travail, en fonction du diplôme, en France, sont connues. Certains chiffres sont frappants. A titre d'exemple, parmi les personnes nées avant 1950, une sur cinq a connu un épisode de chômage dans sa vie, comme le montre l'enquête « emploi ». Cette proportion est d'une sur deux pour les personnes nées après 1960. 40 % des Français considèrent être exposés à un risque de chômage au cours des mois à venir, pour eux-mêmes ou leurs proches. Or la probabilité pour un salarié d'être au chômage un an plus tard n'est en moyenne, selon l'enquête emploi, que de 3,3 %. Même des fonctionnaires estiment être exposés à un risque de chômage.

### ***Jeunes vs. moins jeunes***

70 % des Français jugent que la situation des moins de 30 ans est plus difficile que celle des générations précédentes, ce qui est vrai sur certains points, non sur d'autres. Les niveaux de vie par génération tendent à s'élever – phénomène bien documenté. Dans le même temps, l'insertion des jeunes est beaucoup plus difficile sur le marché du travail, en particulier pour les jeunes non diplômés. Une très forte hausse du niveau d'éducation des générations s'est également produite. Là aussi se dessine un paysage assez « gris ».

### ***Territoires prospères vs. en déshérence***

Le phénomène selon lequel l'emploi ne se développe pas de façon homogène sur l'ensemble du territoire français est bien documenté. Deux sortes de fractures se sont créées. La première s'est creusée entre les métropoles et le reste du territoire. Les métropoles sont ici définies comme les zones urbaines de plus de 500 000 habitants. Paris et les douze plus grandes agglomérations françaises représentent au total une petite moitié de l'emploi français. Au cours des quinze dernières années, c'est dans ces aires urbaines que s'est créé de l'emploi, tandis que de l'emploi a été détruit hors de ces zones. Le deuxième phénomène est une coupure selon l'axe Nord-Est/Sud-Ouest de la France, liée à la désindustrialisation, montrant que la moitié Nord-Est du territoire souffre davantage que sa partie Sud-Ouest.

### ***Français de différentes origines***

Un sondage a mesuré l'adhésion à l'accueil des migrants par pays et par tranche d'âge présente. La France se distingue plutôt par le manque d'adhésion spontanée à l'accueil des migrants.

Le sondage qui avait été réalisé par France Stratégie demandait aux personnes interrogées « Vous, personnellement, quel est le groupe auquel vous vous identifiez le plus ? », plusieurs réponses étant possibles. Il a montré que les personnes interrogées s'identifiaient surtout aux personnes de leur génération ou ayant la même situation socio-économique qu'elles. Lorsqu'on leur demande dans quels types de groupes elles pensent que les tensions seront les plus fortes à l'avenir, c'est entre les différentes appartenances religieuses que le risque le plus important est le plus élevé selon les personnes interrogées.

Le rapport met en évidence plusieurs hypothèses d'explication du décalage important mis en évidence. Un facteur culturel pourrait entrer en ligne de compte, les Français étant souvent perçus comme plus « grognons » et la société contemporaine étant de plus en plus une société de la méfiance. Une autre hypothèse aurait trait à l'épuisement du modèle de croissance, à un moment où la croissance est beaucoup plus faible. Ce type d'explication n'est pas à rejeter, mais on ne peut s'en tenir là, indique le rapport : s'il ne s'agissait par exemple que d'un facteur culturel, il resterait à expliquer pourquoi la société française est parvenue à surmonter l'exode rural. A l'inverse, si ce décalage n'était lié qu'à la faiblesse de la croissance, il faudrait préciser pourquoi le phénomène touche la France beaucoup plus que d'autres pays alors que le ralentissement de la croissance touche tous les pays développés. Le rapport formule une autre hypothèse, qui prend acte des attentes fortes à l'égard des institutions (économiques, sociales et politiques), lesquelles n'ont pas su remplir leur mission, qu'elles ont même parfois perdue de vue.

### ***Des institutions à la peine***

Cette deuxième partie du rapport explore différents thèmes. En ce qui concerne le monde de l'entreprise, une grande défiance s'est installée, par exemple entre les dirigeants des entreprises et les salariés, avec une peur de la judiciarisation des rapports sociaux. Certains dirigeants perçoivent des rémunérations considérablement plus élevées que ceux qu'ils encadrent. D'autres difficultés peuvent toucher le dialogue social dans l'entreprise. L'apparition de nouvelles attentes est à signaler également, notamment en termes de RSE (responsabilité sociale et environnementale).

Du côté des services publics, des attentes contradictoires se font jour, notamment face à la facture territoriale, au regard de laquelle on attend beaucoup des services publics. Ceux-ci doivent rester synonymes de proximité alors que, dans le même temps, la diffusion des nouvelles technologies crée des attentes de relations nouvelles vis-à-vis de ces services.

Un volet de cette partie porte sur l'école, qui ne tient pas ses promesses. Le rapport « quelles missions pour l'école ? » publié par France Stratégie en septembre 2016 souligne qu'à force de confier toutes les missions à l'école, nous ne savons plus quoi en attendre. Le rapport propose de donner trois grandes missions à l'école : former les enfants à l'entrée sur le marché du travail de façon satisfaisante, faire en sorte qu'un socle de connaissances communes soit partagé par tous les enfants pour former la société française et faire en sorte que chaque enfant développe ses propres capacités. Le rapport explique que suivant l'orientation que l'on souhaite donner à l'école, le système ne serait certainement pas conçu de la façon dont il fonctionne aujourd'hui. On a aujourd'hui le sentiment que l'école fonctionne mal, car sa première mission est d'insérer les individus dans la société. Or nombreux sont ceux qui s'arrêtent en cours de route.

Le rapport contient, en page 95, des informations sur la mixité sociale, indiquant le pourcentage d'enfants descendants d'ouvriers et employés dans tous les collèges de France. La distribution de ces collèges, en isolant les collèges publics et privés, montre que cette distribution s'avère extrêmement étalée dans le public, tandis que le secteur privé ne fait que renforcer ces disparités.

Un autre aspect éclairé porte sur les institutions de solidarité (c'est-à-dire la protection sociale en général), considérée comme moins lisible et moins efficiente. Un doute s'installe, notamment aux fins de savoir si les assurés « en ont pour leur argent » au regard des cotisations qu'ils versent. Après quatre réformes des retraites, le Conseil d'orientation des retraites indique que les régimes de retraite par répartition ont été enfin rééquilibrés sur longue période, dans le scénario médian. Dans le même espace de temps, les Français estiment qu'ils n'auront pas de retraite plus tard, ce qui témoigne d'une perte de confiance manifeste, même lorsque des réformes ont été conduites, permettant de préserver les régimes par répartition.

Une certaine défiance apparaît vis-à-vis de l'État en tant que garant de la sécurité des citoyens.

Quant à la fatigue démocratique, le rapport revient notamment sur la baisse des taux de participation aux élections et souligne le sentiment d'une certaine impuissance du politique. Depuis peu se dessine une nouvelle tendance, le « démagisme ».

### **Comment réunifier ?**

Une fois dressé ce constat, le rapport s'attache à dresser des pistes. Il passe d'abord en revue de « fausses bonnes réponses », à commencer par la vanité technocratique, considérant que tout problème a une solution. Un autre miroir aux alouettes est la dérive clientéliste, consistant à s'adresser à différentes franges de la population prises séparément. Les « sirènes de la croissance » désignent la croyance robuste, mais peut-être illusoire, selon laquelle la croissance va de toute façon repartir et nous redonner des marges de manœuvre. L'impasse identitaire indique clairement, par son intitulé, ce dont il est question. « Les mirages de l'incantation » consistent à prôner un simple retour à nos valeurs fondamentales (liberté, égalité, fraternité), sans nécessairement faire l'effort d'explicitier ce que cela implique. Enfin, l'illusion autoritaire consiste à estimer qu'avoir un bon chef suffira pour que tout aille mieux.

Le rapport liste ensuite des défis incontournables

- un débat politique sincère ;
- des règles claires, bien acceptées ;
- des institutions qui incarnent ces règles et les traduisent en actes ;
- des responsables qui rendent des comptes

Trois pistes sont enfin proposées. Pour donner un sens nouveau et refonder le pacte social, des idéaux-types sont mis en avant. S'il s'agit par exemple de refonder une société où l'on assume l'individualisme, alors il pourrait être demandé de donner une plus grande place à liberté, ce qui peut passer par exemple par une individualisation de la fiscalité et par une intervention plus limitée de l'État, sachant que cela pourrait avoir pour contrepartie une moindre protection contre les risques sociaux.

Une deuxième piste viserait à reconstruire les solidarités à partir de la proximité. Dans cette logique, davantage d'autonomie pourrait être donné aux collectivités locales, avec le risque, sans doute, d'une perte d'unité au niveau national.

Le troisième axe consisterait à refonder l'idéal républicain, en menant une lutte plus efficace contre les inégalités et les discriminations en France et en recherchant une plus grande cohérence nationale, ce qui pourrait consister à rechercher une véritable égalité des chances en tenant compte de la situation des individus, plutôt que de s'attacher à donner la même chose à chacun.

Fabrice LENGART constate que le rapport a été bien reçu dans le débat public. Il a fait la une du *Monde*, du moins pour sa première partie, qui pointe l'écart entre la perception de la société par les Français et la mesure de ces divisions. Il se trouve qu'un sociologue, Louis Chauvel, a publié son ouvrage au même moment, soulignant que les élites n'ont rien compris et ne voient pas que tout va mal. Il a même plaqué son livre sur le rapport de France Stratégie, alors que celui-ci ne dit pas cela. Par ailleurs, le lendemain de la publication du rapport, toujours à la une du *Monde*, celui-ci titrait sur la perception, par les évêques de France, de la société française. Or ils disaient peu ou prou la même chose que le rapport « Lignes de faille ».

## **Introduction aux échanges**

**Olivier GALLAND**, directeur de recherche au CNRS, remercie le Cnis pour son invitation et indique avoir beaucoup travaillé avec des professionnels de la statistique publique, notamment à l'Insee, en tant qu'utilisateur de la statistique publique et en participant à l'élaboration d'enquêtes dans le cadre de la statistique publique, notamment sur les jeunes. Il a beaucoup travaillé en particulier avec la personne qui a longtemps dirigé la division « conditions de vie des ménages » à l'Insee.

Olivier GALLAND propose d'adopter un point de vue différent de celui du rapport en s'attachant à la radioscopie des instruments de mesure, afin de proposer des idées qui permettent d'interpréter cet extraordinaire décalage qui apparaît entre la perception qu'ont les Français de la situation du pays et ce qu'en disent les indicateurs statistiques. Il centrera son propos sur la question des inégalités et propose de passer en revue quatre explications possibles de ce décalage.

En premier lieu, les indicateurs dits « objectifs » ne le sont pas toujours. Cela paraît évident en ce qui concerne les inégalités, dont la définition même est relative. Le jugement porté à ce sujet dépend beaucoup des éléments que l'on compare et des instruments de mesure utilisés. A titre d'illustration, l'appréciation de l'évolution des inégalités dans le monde diffère sensiblement selon que l'on considère l'ensemble des individus qui peuplent la planète ou les habitants de tel ou tel pays. Si l'on considère l'ensemble de la population mondiale, les inégalités ont fortement diminué, sans doute sous l'impact de la mondialisation, qui a enrichi les pays émergents, faisant reculer la grande pauvreté. Si l'on analyse la situation de chaque pays pris isolément, la situation est très différente puisque les inégalités ont explosé dans certains pays, notamment les pays anglo-saxons, où les plus riches se sont considérablement enrichis tandis que la classe moyenne s'est appauvrie.

L'appréciation de la situation dépend également des instruments de mesure utilisés. Thomas Piketty, économiste, a par exemple popularisé une mesure isolant les 1 % les plus riches d'une population. Ce choix braque le projecteur sur les « ultra-riches », qui se sont considérablement enrichis au cours des dix ou vingt dernières années. D'autres indicateurs, tels que le rapport inter-décile, conduisent à un constat assez différent. En France, le rapport inter-décile témoigne par exemple d'une certaine stabilité des inégalités au cours de la période récente. La question revient donc à préciser ce que l'on compare : s'agit-il de comparer les ultra-riches à l'ensemble des Français ou par exemple les 10 % les plus riches (ou les plus pauvres) à l'ensemble de la population (auquel cas le jugement sera beaucoup plus nuancé) ?

Une deuxième explication possible découle du fait que les individus ne jugent pas l'état de la société en projetant leur situation individuelle sur la situation d'ensemble. S'ils procédaient de la sorte, il est probable qu'ils considéreraient l'état de la société comme d'autant plus satisfaisant que leur propre situation leur semble. Or ce n'est pas ce qu'ils font : le statut personnel a peu d'influence sur les perceptions macro-sociales, qui sont beaucoup plus dépendantes de jugements de valeur et de perceptions de la justice qui ne sont pas totalement indépendantes du statut socio-économique mais qui sont très loin d'en être le simple décalque. A ce sujet, Olivier GALLAND renvoie ceux que cela intéresse à l'ouvrage « la France des inégalités » paru à ce sujet aux Presses universitaires de Paris-Sorbonne, qu'il a dirigé. Les individus portent d'abord un jugement éthique sur la société, ce qui conduit à d'importants biais de perception.

Malgré tout, cet écart ne tient pas seulement à des biais de mesure ou de perception : Olivier GALLAND fait l'hypothèse d'évolutions dans les inégalités elles-mêmes. Certains travaux montrent que celles-ci sont peut-être moins strictement liées qu'elles ne l'étaient autrefois à l'appartenance à une catégorie sociale



particulière et qu'elles dépendent peut-être plus souvent de causes individuelles et d'aléas susceptibles de toucher tous les individus. C'est le thème qui avait été mis en exergue par Ulrich Beck à travers son ouvrage sur « la société du risque », qui était peut-être assez prémonitoire. Dans cette visée, l'instabilité professionnelle qui se développe dans certains pays (peut-être moins en France, sauf pour les jeunes), lorsqu'elle se conjugue à l'instabilité familiale (qui se développe partout avec la montée des ruptures d'unions) peut entraîner tout individu dans une spirale de déclassement. Dans cette société de l'insécurité, le sentiment s'est installé que plus personne n'est à l'abri d'un déclassement social brutal.

Enfin, les inégalités ont changé de nature sur un autre plan : la montée des « revendications identitaires ». La lecture des divisions et fractures qui traversent la société ne se fait plus seulement selon le prisme habituel des inégalités matérielles : elle se fait de plus en plus selon le prisme des discriminations, c'est-à-dire le sentiment que peuvent avoir des groupes (définis par une caractéristique intangible comme le sexe, l'appartenance territoriale ou les préférences sexuelles) d'être traités injustement en raison même des caractéristiques des groupes auxquels ils appartiennent. Chacun perçoit la montée de ces revendications et de ce sentiment de discrimination sur une base identitaire. Ces revendications contribuent à démultiplier les enjeux politiques autour des discriminations. Des groupes apparaissent dans la société, portant ces revendications identitaires. Ils s'organisent et produisent des indicateurs militants. La Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, à titre d'exemple, produit des indicateurs dont la presse se fait largement l'écho, et qui se voient beaucoup plus que les indicateurs de la statistique publique.

En résumé, ce hiatus qui apparaît ressort de la définition même de l'inégalité, qui peut être envisagée comme une différence perçue comme injuste. Certaines différences jugées aujourd'hui inadmissibles, comme des différences de traitement entre les hommes et les femmes, semblaient parfaitement normales à d'autres époques. Ce sentiment d'injustice évolue donc continûment, et avec lui la définition même des inégalités. Ce paysage est d'autant plus mouvant que ces sentiments d'injustice s'individualisent. Chaque personne veut être entendue pour ce qu'elle est et non seulement pour la catégorie à laquelle elle est censée appartenir. Le rejet souvent exprimé des statistiques, des moyennes et des indicateurs agrégés tient à cette exigence individuelle. Les individus attachent en quelque sorte davantage d'importance à la dispersion qu'à la moyenne.

La statistique sociale doit tenir compte de cette évolution des mentalités, car aucune mesure des inégalités n'est purement objective. Il ne faut pas pour autant mêler dans les mêmes indicateurs les mesures factuelles et les perceptions. En revanche, la sensibilité sociale aux injustices constitue un facteur important qui devrait faire l'objet de mesures régulières, selon Olivier GALLAND.

Les indicateurs factuels eux-mêmes devraient aussi être décomposés davantage qu'ils ne le sont actuellement. Il faut encourager cette tendance afin de tenir compte avec finesse de situations sociales qui sont de plus en plus différenciées en fonction d'un nombre grandissant de critères. Il y a là une condition importante pour réconcilier le public avec une mesure rigoureuse de l'état de la société.

Olivier GALLAND conclut en convenant que la société française semble à réunifier. Il lui paraît également important de reconnaître, davantage qu'on ne le fait, sa diversité.

### ***Échanges avec la salle***

**Raphaëlle BERTHOLON, CFE-CGC**, remercie les intervenants pour leur exposé et souhaite savoir de quelle façon ceux-ci évaluent la place et l'impact, parmi d'autres facteurs, de l'aménagement du territoire. Les emplois ont été créés principalement au sein des douze plus grandes métropoles françaises, ce qui se reflète dans le prix du logement. Elle demande si cet impact sur l'aménagement du territoire ne constitue

pas un maillon essentiel dans les explications de la perception des inégalités et du sentiment de déclassement de la classe moyenne.

**Fabrice LENGART** observe que ce phénomène de métropolisation n'est pas propre à la France : il est général dans le monde. La notion de métropole est définie dans le rapport au sens de l'Insee et non au sens administratif du terme, ce qui conduit par exemple à définir la métropole de Nantes en donnant à celle-ci des contours beaucoup plus larges (en incluant la proche banlieue et la couronne périurbaine) qu'au sens administratif du terme. L'emploi se développe d'ailleurs dans ces métropoles dans la couronne périurbaine plus encore qu'en leur centre (même si les emplois des cadres se concentrent au cœur des villes). L'examen des résultats des votes, lors de scrutins récents, en France ou dans d'autres pays, est frappant. Aux États-Unis, s'agissant de la dernière élection présidentielle, les statistiques disponibles par comté montrent que les grandes villes ont voté pour Hillary Clinton tandis que le reste du territoire a voté pour Donald Trump. Il apparaît aussi que la part de PIB générée par les comtés ayant voté Clinton représente deux tiers du PIB américain. Du point de vue de France Stratégie, la réforme territoriale va plutôt dans le bon sens, car la France compte désormais, peu ou prou, une grande métropole par région et deux échelons administratifs chargés du développement du territoire, la métropole et la région, qui doivent travailler ensemble. France Stratégie a publié le 21 février une note qui essaie de déterminer comment se comporte l'emploi à 60 ou 80 kilomètres autour des grandes métropoles. Cet exercice montre qu'aucune règle ne se dessine, s'agissant de l'évolution des dernières années. Dans certaines métropoles, l'emploi s'est plutôt mieux comporté dans la couronne périphérique que dans le reste de l'agglomération, ce qui n'est pas le cas dans d'autres – différences qui appellent une analyse plus approfondie pour en comprendre les ressorts.

**Olivier GALLAND** indique avoir le souvenir d'articles de la revue *Economie et Statistiques* montrant que les inégalités inter-régionales, en France, étaient plutôt moins élevées que dans de nombreux autres pays. Cela n'a rien à voir par exemple avec les écarts qui existent entre le grand Londres et le reste du pays. D'autres articles montraient que certains territoires périurbains et ruraux continuaient d'attirer de la population. En outre, si la richesse et les emplois se concentrent dans les métropoles, ce sont aussi des lieux où se concentre la pauvreté. Le tableau est donc assez nuancé.

**Jacques FOURNIER, Banque de France**, souligne que le sujet est difficile à évoquer pour tout représentant de service public compte tenu de la période de réserve qui est sur le point de s'ouvrir. Il constate cependant une grande dichotomie entre l'excellent constat dressé et le remède que de nombreux observateurs ont en tête. Des préoccupations économiques fortes sont ainsi mises en évidence tandis que le remède passerait par des réformes institutionnelles. L'éducation et la pédagogie économique et financière devraient être encore plus développés, ainsi que le rappel de besoins de réformes économiques, qui peuvent être simplement organisationnelles. A titre d'exemple, le pourcentage de dépenses publiques est notablement plus élevé, en France, que dans presque tous les autres pays européens alors que le niveau de satisfaction vis-à-vis des services publics y est plus faible que dans plusieurs d'entre eux. Or la piste consistant à explorer l'efficacité de la dépense publique est très peu présente dans le débat public. Certains candidats à l'élection présidentielle à venir, en France, bâtissent aussi leur crédibilité sur la dénonciation des difficultés mais ont moins de crédibilité quant aux remèdes à apporter, ce qui confirme le constat d'une faible culture économique dans notre pays et d'une moindre acceptabilité des réformes. Un auteur écrivait récemment que les Français aimaient la nouveauté, mais pas la réforme. Peut-être l'accent devrait-il donc être mis sur la culture et le raisonnement économiques, en termes d'éducation et de formation des citoyens.

**Jean-Luc TAVERNIER** note que le point fort de l'étude de France Stratégie consiste à montrer que le hiatus décrit, qui existe partout, est plus important en France qu'ailleurs. Ce n'est guère nouveau : les Français sont toujours plus pessimistes, moins confiants et perçoivent moins les opportunités. Le directeur général de

l'Insee indique ne pas avoir vu, dans les remarques d'Olivier Galland, ce qui permettait de répondre à cet aspect.

**Olivier GALLAND** souligne que la France est une « société de défiance », selon le mot de l'ouvrage de Pierre Cahuc. On observe notamment en France un contraste saisissant, parmi les jeunes, entre un relatif optimisme pour sa situation personnelle et un pessimisme noir quant à l'évolution de la société. Une crise de défiance existe, incontestablement, à l'égard des élites et des responsables politiques, en conséquence de laquelle une grande partie des jeunes ne croit plus aux réformes, ce qui les conduit à essayer de s'en tirer par leurs propres moyens, nous faisant entrer dans une société de la « débrouille individuelle » (ce qui pose naturellement des questions du point de vue de la défense de l'intérêt général).

**Fabrice LENGART** précise que les institutions évoquées dans le rapport ne s'entendent pas au sens, par exemple, de la Constitution française : lorsqu'il souligne que l'école, l'entreprise ou la protection sociale fonctionnent mal, apparaissent en filigrane des réformes économiques et sociales à entreprendre. Fabrice LENGART ne se sent donc pas en porte-à-faux avec les remarques de Jacques Fournier.

**Jacques FOURNIER** convient qu'il s'agit peut-être d'une question de vocabulaire.

**Olivier GALLAND** note que, dans certains domaines, les réformes à entreprendre sont assez bien connues.

**Jacques FOURNIER** estime que ce n'est pas le cas pour ce qui concerne les Français.

**Olivier GALLAND** constate qu'en ce qui concerne l'école, les travaux des sciences sociales dressent des pistes claires (mettre l'accent sur le primaire et les connaissances de base, donner davantage d'autonomie aux établissements, y créer des projets collectifs et lutter contre l'individualisation de l'enseignement, aller vers un enseignement moins académique et plus individualisé, etc.). Le rapport Thélot dessinait déjà, il y a près de vingt ans, ces pistes qui peinent à être mises en œuvre en raison notamment d'une réticence de la population face à leur mise en œuvre – ce qui rejoint la question de la pédagogie de la réforme.

**Roxane SILBERMAN** observe que des travaux sociologiques anciens ont mis en lumière la complexité des relations qui peuvent exister, chez un individu, entre sa perception de l'évolution de la société et la perception de sa propre situation, qui peuvent se traduire par un rapport paradoxal dans le cas de trajectoires ascendantes. L'opposition qui était autrefois très marquée entre des enquêtes factuelles (comme le sont généralement celles de la statistique publique) et les enquêtes d'opinion (plus souvent réalisées dans un cadre académique ou dans celui des instituts de sondage) s'est atténuée avec l'apparition de quelques questions plus subjectives dans certaines enquêtes de la statistique publique ce qui pourrait être renforcé, permettant de mieux étudier et comprendre ces relations qui marquent la situation française. Il y a là un axe de réflexion pour le Cnis et des enjeux pour la statistique publique, freinée également dès qu'il s'agit de mettre en relation données factuelles et perceptions sur des questions sensibles telles que l'origine.

**Corine PROST** remercie Olivier Galland pour le terme de « jugement éthique ». Dans l'enquête sur les conditions de travail, par exemple, sont posées des questions sur le sentiment de sécurité des personnes vis-à-vis de l'emploi. Les fonctionnaires répondent, à hauteur de 40 %, qu'ils ne sont pas en sécurité dans leur emploi. Ce résultat est interprété en supposant qu'ils craignent un changement de poste ou d'être placardisés et non une perte de leur emploi. Sans doute leur réponse traduit-elle aussi une considération qui est de l'ordre de l'éthique. Il sera donc difficile de réconcilier les données factuelles et les perceptions.

Corine PROST demande si, aux yeux d'Olivier Galland, il existe une « crise éthique » en France ou plus largement une crise de confiance. La deuxième partie du rapport de France Stratégie interpelle, en mettant

l'accent sur les institutions (en particulier les responsables politiques et les élites). Les propos entendus chez le coiffeur disent souvent « on n'aura pas de retraite » et « de toute façon, on nous cache tout ». Peut-être y a-t-il donc un enjeu également sur le plan de l'information des citoyens.

**Fabrice LENGART** observe que le rapport de France Stratégie n'aurait pu voir le jour si la statistique publique n'existait pas. Un autre enseignement s'en dégage : il faut tenir bon sur les chiffres. La statistique publique fait bien son travail et réalise des progrès, en publiant de plus en plus de distributions et en intégrant des questions sensibles. Elle doit aussi continuer de savoir s'adapter. Cela suppose par exemple qu'elle ne soit pas sourde ni aveugle au monde qui l'entoure et qu'elle soit capable, lorsqu'une nouvelle question ou qu'un nouveau regard surgit, d'adapter son appareil de mesure afin d'y apporter des réponses.

**Olivier GALLAND** ne sait pas si une crise éthique existe. La société manifeste en tout cas une sensibilité plus forte aux injustices, sous l'effet de la montée du thème des discriminations (phénomène qui ne concerne pas seulement la société française). Cette sensibilité tend aussi à s'individualiser : chacun doit être considéré pour ce qu'il est, en tant que personne et non seulement en tant que représentant d'un groupe social. Des questions sont posées à la statistique publique quant à la mesure de cette sensibilité. Durant longtemps, les questions tournées vers l'opinion ont été peu portées. Une mesure régulière de la sensibilité aux différents types d'injustices pourrait donc être considérée comme importante, quitte à envisager que ce champ soit couvert par le monde académique et des sciences sociales, tandis que la statistique publique se situerait plutôt dans le registre factuel.

Olivier GALLAND considère par ailleurs qu'il reste des progrès à réaliser du point de vue des questions sensibles. La Depp, dirigée par Fabienne Rosenwald, qui avait convié Olivier Galland à ce sujet, avait réalisé une enquête sur les violences au sein des établissements scolaires. Olivier GALLAND dit avoir été surpris de constater qu'il était inenvisageable d'aborder la question de l'origine ethnique dans ce type d'enquête.

**Christine CHOIGNOT** signale que l'UNIOPPS est convaincue de la nécessité d'une politique des institutions. Quant à l'impact sur la statistique publique, elle considère qu'il faudrait davantage observer ce qui se fait dans le champ social. Des citoyens et des collectivités agissent, souvent avec très peu d'écho. Il faut parvenir à médiatiser les données disponibles, car le débat public est truffé de fausses représentations. Il est très dommage que la masse considérable de données statistiques peine à imprégner le débat public.

**Un intervenant** note qu'une diapositive présentée par Fabrice Lengart portait, au titre des pistes à explorer (dans la troisième partie du rapport) sur la refondation de la solidarité et de liens de proximité. Le rapport évoque également les associations représentant le service public. Il demande si France Stratégie s'est intéressé à ce qui peut être fait au niveau local sans être maîtrisé au niveau national, à l'image des initiatives qui apparaissent dans le film documentaire « Demain ». De nombreuses choses se construisent, sans être maîtrisées au niveau national, et représentent une énergie positive.

**Loup WOLFF, du SSM du Ministère de la Culture**, se dit surpris par l'interprétation souvent faite des avis très négatifs enregistrés sur de nombreux sujets en France, notamment parce que ces questions de perceptions sont liées à des jugements, eux-mêmes liés à des horizons d'attente. Ayant travaillé sur les relations professionnelles et les négociations en entreprise au sein la Dares, il avait constaté que les collectifs de travail faisant potentiellement l'objet des jugements les plus durs du point de vue de leur fonctionnement n'étaient pas ceux qui allaient le plus mal objectivement. A l'inverse, des accidents étaient observés dans des périmètres qui faisaient l'objet de jugements très positifs. L'avis d'une population selon laquelle tout va bien n'est donc pas le signe que tout va bien effectivement. Cela pose aux statisticiens

publics la question d'une évolution de leur métier. Cet intervenant dit ressentir de plus en plus fortement, en tant que statisticien, la nécessité de se donner les moyens d'enregistrer les perceptions, alors que la statistique publique a longtemps fait l'hypothèse implicite d'une adéquation entre les pratiques et les représentations. Dans le domaine culturel, singulièrement, les pratiques et les représentations tendent à s'écarter de façon significative, ce qui implique d'éclairer ces différentes dimensions.

**Fabrice LENGART** précise que la troisième partie du rapport est la plus courte mais fut aussi la plus difficile à élaborer. L'idéal type visant à refonder la solidarité de proximité traite à la fois l'échelon local administratif et le monde associatif. La statistique publique doit effectivement progresser pour mesurer certaines activités réalisées à ce niveau très local, d'autant plus qu'elles échappent au PIB. Le rapport n'en dit pas beaucoup plus à ce sujet. Fabrice LENGART entend également la remarque de l'intervenant précédent. On pourrait d'ailleurs faire l'hypothèse que l'insatisfaction des Français serait liée à un plus haut niveau d'exigence dans cette population. Il reste à savoir pourquoi les Français placeraient leur idéal plus haut que la population d'autres pays. En outre, eu égard à la noirceur qui ressort des enquêtes, il est tout de même difficile d'y voir un signe positif.

**Patrice DURAN** remercie Fabrice Lengart et Olivier Galland pour la clarté, la complémentarité et l'intérêt de leurs interventions respectives. On ne saurait toutefois faire de la situation actuelle et du jugement très négatif que les Français portent sur leur situation un simple sous-produit d'une crise des institutions sans évoquer les questions liées à l'action publique et aux difficultés mêmes de son pilotage comme de sa mesure qui conditionne très largement la perception qu'on peut en avoir. Les institutions ne sont pas seules en cause des représentations et croyances observables. La société moderne se définit comme une société du risque. Or la société du risque se veut aussi une société de connaissance, savoir éviter les risques impose de les connaître. Comme le soulignait le juriste et sociologue allemand, Niklas Luhmann, nous sommes confrontés à une logique de double risque, ce qu'il appelait les « risques d'objet » (aménagement du territoire, immigration, environnement, insécurité, etc) et les « risque de praxis » liés à nos interventions pour nous prémunir des précédents, mais dont nous ne savons jamais à l'avance quelle sera la portée réelle. Aujourd'hui nous développons des politiques publiques qui sont elles-mêmes susceptibles de conséquences négatives, c'est bien en cela qu'elles sont porteuses de risques et qu'il est important de savoir quelle est la responsabilité des politiques publiques dans ce qui se produit dans notre société. Ce n'est pas un hasard si la thématique de l'évaluation des politiques publiques connaît toujours une telle actualité.

L'action publique a bien, dans son déploiement, un caractère instrumental dont il convient d'apprécier l'efficacité à la contribution qu'elle apporte au traitement du problème qui l'a initiée. En cela, l'analyse des politiques publiques a eu surtout pour mérite d'avoir insisté sur la prééminence des *outcomes* (résultats ou conséquences) sur les *ouputs* (réalisations ou produits). Ce point est décisif dans la mesure où il permet de replacer l'action publique dans toute sa spécificité, c'est-à-dire dans ce qui la différencie d'autres formes d'action. En effet, on ne saurait simplement mesurer une politique à la seule aune de ses réalisations. Des kilomètres de routes ne se justifient guère en eux-mêmes, pas plus que la construction de logements sociaux ou la distribution d'allocations sociales. Ce qui fonde de telles interventions relève d'enjeux plus larges, mais aussi plus politiques dans la mesure où ils ont quelque chose à voir avec ce qu'on voudrait que soit le monde : l'équilibre des territoires, la lutte contre la ségrégation sociale, la réduction des inégalités sociales, etc. La catégorie centrale de l'action publique est donc davantage celle de résultats que celle de réalisations. C'est dans ce sens que l'on peut dire qu'une perspective d'action publique vise à substituer une logique de résultats à une logique de réalisations. Si les politiques publiques se définissent comme

orientées vers le traitement des problèmes publics, elles visent par nature à l'efficacité, c'est-à-dire à produire des effets tangibles susceptibles d'être mesurés. Les conséquences sont l'inévitable contrepartie d'une approche par les problèmes publics. La mise au jour des conséquences ne peut être négligée, car elle est la seule façon de prendre les politiques publiques au sérieux et de rappeler ce qu'est la responsabilité propre de toute autorité politique. Autrement dit, *les conséquences sont bien la vraie mesure des performances de la gestion publique* dès lors qu'on assigne aux politiques publiques le traitement des problèmes qui se posent à la collectivité.

Une réflexion en termes de conséquences permet de comprendre la pauvreté actuelle du discours doctrinal en matière d'action publique qui fait de la satisfaction de l'utilisateur le point nodal de la légitimité de l'action publique. Le discours ambiant, par exemple, borne le plus souvent le service public à la satisfaction du public, ce qui montre que le raisonnement s'arrête à la simple fourniture de service. La référence à la seule satisfaction de l'utilisateur ne peut tenir lieu de philosophie de l'action. La légitimité de l'action publique s'est certes construite dans la satisfaction des besoins de toutes sortes, le service public ne saurait pour autant rester assimilé à une simple prestation, sauf à traduire une vision étroite de la gestion publique. De ce point de vue, l'analyse de l'action publique nous invite à une tout autre lecture. Ainsi la qualité des réalisations ne garantit pas celle des conséquences. Les logiques de réalisation qui sont celles des organisations administratives doivent intégrer les logiques de résultat qui sont celles des politiques publiques, mais le passage des unes aux autres est rien moins qu'évident. Le peu d'intérêt pour les résultats de l'action a eu historiquement pour conséquence dommageable une ignorance assez grande des administrations de leurs propres segments de réalité : les administrations sociales ont longtemps méconnu leurs pauvres, les services de l'Équipement ont été longtemps ignorants de la réalité des marchés locaux de l'habitat, etc. L'administration française est restée trop longtemps une administration de production et, du même coup, centrée essentiellement sur une logique de mise en œuvre, elle a trop négligé de produire des informations sur son propre contexte d'action comme sur les effets de ses propres productions. La maîtrise interne l'a trop souvent emporté sur la connaissance externe, la logique de l'audit sur l'évaluation des politiques publiques. Ceci explique pour beaucoup le retard français dans la constitution de bases de données fiables sans lesquelles il reste difficile d'évaluer avec précision l'impact des programmes publics. La lente diffusion de l'évaluation des politiques publiques en France trouve pour une bonne part son origine dans cette situation regrettable.

L'accent mis désormais sur les conséquences brouille cependant le jeu, car non seulement les conséquences sont diffuses, mais elles amènent à mettre au jour des causalités multiples, souvent non voulues ne serait-ce que parce que, suivant un principe connu, elles sont liées au télescopage de séries causales indépendantes. Certes tout ce qui arrive a une raison, mais en même temps la vie politique apparaît comme régie par un "principe de raison insuffisante" au sens où les causes de ce qui arrive sont souvent indépendantes des raisons qui visaient à justifier les politiques mises en œuvre! Le raisonnement sur les conséquences conduit à renouveler notre compréhension de l'action publique, et à ce titre il introduit une approche plus complexe de la responsabilité politique qui ne peut cependant que participer à la fragilisation de nos modes de gouvernement et à poser à nouveaux frais la question de notre propre capacité de pilotage de l'action publique.

Si la mise en évidence des résultats de l'action publique s'impose, elle est cependant méthodologiquement difficile à conduire. La problématique de l'efficacité suppose l'intelligibilité du monde social, aussi la quête de performance conduit-elle à accorder une attention renouvelée aux dispositifs producteurs d'une meilleure réflexivité de l'action publique, ne serait-ce que comme analyse préventive des défaillances. La recherche des résultats implique tout à la fois des catégories statistiques et une capacité de mesure qui s'incarne dans des indicateurs, donc la mobilisation d'institutions susceptibles de produire et garantir cette compétence, une spatialisation de leurs impacts, une imputation des responsabilités et une réflexion sur la centralité des autorités publiques dans leur production. Ainsi qu'il a été noté par maints observateurs, la difficulté est grande de parvenir à mettre sous contrôle les résultats finaux de l'action publique quand il est malaisé de les rapporter à des finalités claires. Non seulement on confond souvent priorité et objectif, mais, comme le note un observateur avisé à propos des indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances LOLF « faute de savoir mesurer le principal, on mesure l'accessoire ». En effet, plus on s'approche d'objectifs opérationnels, plus la pertinence des indicateurs est facile à atteindre. Inversement, plus on va vers des objectifs globaux touchant à la finalité même des politiques publiques dont la formulation reste souvent imprécise, plus la distance est grande avec les indicateurs. La culture du résultat telle qu'elle se manifeste dans la mouvance de la gestion de la performance exige à l'évidence la multiplication des instruments de mesure, mais aussi la maîtrise de la mesure elle-même. La société de la connaissance que nous appelons de nos vœux met ainsi au jour les multiples difficultés que la statistique publique doit contribuer à résoudre, au moins pour partie.

Patrice DURAN remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 12 heures 50.